

LES CHALETS DE L'ESCOURRE – Contrat de Location

Entre Monsieur et Madame

Demeurant
Téléphone Domicile Mob
Mail :

Et Mr Mme TEULIERE, Lieu dit Le Bourg, 47700 PINDERES
CONTACTS ☎ du Mardi au samedi Hb 05 53 89 15 78/ Soir et week-end ☎ / FAX 05.53.89.15.51
Tph Mob : 06 09 66 62 42 / 06 16 35 06 67
NOTRE SITE INTERNET : www.chalets-de-lescourre@aliceadsl.fr

Le locataire accepte les conditions de location et les tarifs désignés et souhaite occuper
(Selon les disponibilités)

Les IRIS * **Les ROSEAUX *** **Les GENETS ***
DU à partir de 16 H au jusqu'à 10 H (samedi au samedi)
Ou du (à partir de 18h00) au jusqu'à 18h00 (dimanche)
Pour adulte(s) enfant(s) – de 12 ans,
Location de draps (8 € la paire) : OUI / NON Nombre de paire :
Linge de toilette : 3 euro/personne

CONDITIONS DE LOCATION : Pour un séjour supérieur à un week-end

- ◆ Le présent contrat doit être retourné **IMPERATIVEMENT** à l'adresse suivante :
les chalets de l'Escourre, Mr Mme TEULIERE, le Bourg, 47700 PINDERES, accompagné d'un chèque d'un montant de € à l'ordre de Mr Mme TEULIERE (40 % du montant du séjour) à titre d'acompte sur la location saisonnière et ce, afin de confirmer la réservation.
- ◆ La location ne devient effective qu'après réception de l'acompte précédemment cité
- ◆ Toute modification de la date d'arrivée du locataire ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un document écrit et sous réserve des disponibilités d'hébergement du bailleur.
- ◆ **A son Arrivée**, il sera demandé au locataire
- ◆ **UNE CAUTION DE 600€** qui lui sera restituée après vérification complète de l'inventaire
- ◆ **Un chèque de 30 €**, en plus du prix du Séjour, pour **NETTOYAGE COMPLET DU CHALET** le jour de son **DEPART**
- ◆ **Le paiement intégral de la période de location déduction faite de l'acompte de réservation s'il y a lieu.**
En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez nous devoir :
 - ☐ Les frais de location, à titre d'indemnité de rupture de contrat :
 - ☐ Un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 Jours avant la date prévue d'arrivée.
 - ☐ Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 Jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
 - ➔ Le client doit prévenir le propriétaire en cas d'arrivée tardive ou différée car s'il ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son meublé.
 - ➔ Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.
- ◆ **A son départ**, il sera effectué en sa présence :
 - ▶ Un état des lieux complet des locaux, **le paiement de la consommation d'électricité**, de la taxe de séjour, l'inventaire détaillé des dotations, le nettoyage complet des locaux
- ◆ Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le **REGLEMENT INTERIEUR DES CHALETS**.

Fait à PINDERES, le

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE
« LU ET APPROUVE »

* Barrez les mentions inutiles